

les entreprises de la façon la plus économique possible.

3. Non; 4. \$291,055,000*; 5. \$91,136,000*; 6. \$45,165,000*; 7. \$2,822,000*; 8. \$1,032,000*; 9. \$516,000*.

*Chiffres provisoires.

JOURS-HOMME PERDUS EN 1962

Question n° 378—M. Beaulé:

1. Combien de jours-homme de travail ont été perdus au cours de la dernière année par suite de différends industriels?

2. Combien de jours-homme de travail ont été perdus au cours de la dernière année par suite de chômage?

M. Byrne: 1. Il y a eu au Canada, en 1962, 311 grèves et lockouts. Ces arrêts de travail ont visé 74,332 ouvriers, entraînant une perte globale de 1,417,900 jours-homme.

2. On a estimé qu'il y avait en moyenne 391,000 personnes en chômage en 1962. Sur la base de 250 jours de travail par an, 97,750,000 jours-homme ont donc été perdus en 1962 par suite du chômage.

TORONTO—AIDE À LA SUPPRESSION DES TAUDIS

Question n° 392—M. Scott:

Dans chacune des années 1959, 1960, 1961 et 1962, le gouvernement a-t-il reçu de la ville de Toronto ou de la municipalité métropolitaine de Toronto des demandes d'aide financière pour la démolition des taudis dans la ville de Toronto ou dans la municipalité de Toronto et, dans le cas de l'affirmative, pour chacune de ces années: a) quelles demandes ont été formulées, b) dans quel but, c) à l'égard de quelles régions, d) quelle somme le gouvernement a-t-il affectée à ces travaux, e) quels sont les détails de chaque projet, y compris la région proposée et la somme accordée?

L'hon. M. Garland: La ville de Toronto a réclamé, d'abord en 1959, puis en 1960, de l'aide du gouvernement fédéral, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, à l'égard d'un programme d'élimination des taudis.

a) La demande de 1959 portait sur l'entreprise de Moss Park; celle de 1960, sur une partie du quartier dit d'Alexandra Park.

b) Pour demander que le gouvernement fédéral, aux termes de l'article 23 de la loi nationale sur l'habitation, défraie la moitié du coût de ces entreprises.

c) Le quartier de Moss Park, limité par les rues Shuter, Parliament, Queen et Jarvis, a une superficie de 16,4 acres; celui d'Alexandra Park est limité par les rues Bathurst, Dundas, Spadina et Queen.

d) La contribution fédérale à l'entreprise de Moss Park est évaluée à \$4,250,000, soit la moitié du coût total. Le gouvernement fédéral recevrait la moitié de la somme que pourrait rapporter la vente des terrains déblayés. Aucun engagement n'a été contracté quant à l'entreprise d'Alexandra Park.

[M. Byrne.]

e) Les détails quant à la situation, l'ampleur et le coût estimatif de l'entreprise de Moss Park sont donnés aux alinéas (a), (b), (c) et (d) ci-dessus. Il s'agissait d'un quartier délabré à la fois résidentiel, commercial et industriel. La ville de Toronto a maintenant acquis toutes les propriétés et il s'est fait beaucoup de déblaiement. On a élaboré un plan de réaménagement selon lequel une entreprise d'habitation de 902 éléments serait réalisée dans l'est du quartier. Un prêt de 7,8 millions de dollars, consenti aux termes de l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation, financera l'entreprise. Le terrain situé au centre du quartier a été mis à la disposition de la ville de Toronto en vue de l'agrandissement de Moss Park. Un îlot face à la rue Jarvis est passé au ministère de la Défense nationale, qui doit y construire un manège. Les fonctionnaires de la SCHL ont revu la proposition de la ville en vue de réaménager le quartier d'Alexandra Park. Un comité consultatif composé des représentants de la ville, de la province et de la Société centrale d'hypothèques et de logement a été institué pour étudier la proposition en détail. On a terminé un rapport de l'étude et, à l'heure actuelle, les autorités municipales le renvoient.

SCARBOROUGH (ONT.)—PAVILLONS POUR PERSONNES ÂGÉES

Question n° 393—M. Scott:

1. Le gouvernement entend-il accorder une aide financière à la municipalité de Scarborough aux fins de construire, à l'angle des avenues Warden et St. Clair Est, un ensemble de pavillons pour les personnes âgées et, s'il en est ainsi, de quelle nature serait l'apport du gouvernement à ce projet?

2. Le gouvernement impose-t-il des conditions restrictives touchant l'admission des locataires éventuels de cet ensemble d'habitations?

L'hon. M. Garland: 1. Oui. Un prêt à dividende limité de la Société centrale d'hypothèques et de logement, aux termes de l'article 16, d'un montant de \$2,204,000, a été approuvé, pour aider à la réalisation de l'entreprise de l'avenue Warden.

2. Oui. Les locataires doivent avoir au moins 60 ans et l'installation est destinée aux personnes qui touchent un faible revenu. Le revenu annuel des nouveaux locataires doit être de \$888 à \$2,400 pour les garçonniers, et de \$1,188 à \$3,300 pour les logis à une chambre à coucher.

*PART FÉDÉRALE DANS LES TRAVAUX D'HIVER

Question n° 395—M. Pigeon:

Quel montant total le gouvernement fédéral a-t-il accordé à chacune des provinces depuis la mise en œuvre du programme en vertu duquel le gouvernement assume 50 p. 100 des frais de la main-d'œuvre affectée aux travaux d'hiver entrepris par les municipalités?